

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2014

Présents : Mmes Cécile BRAIDA, Hélène LUCZYSZYN et Marylène SERRAT, MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Patrick PILARSKI et Fabrice RENCUREL

Excusés : Pierre POLESELLO et Pierre JEANSELME

Secrétaire de séance : Michel EYMARD et Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour de la séance du 18 avril 2014. Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 05 avril 2014, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Affectation des résultats 2013 au budget 2014

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de 2013 au budget 2014 de la manière suivante.

Pour le budget annexe Chaufferie, il est proposé d'inscrire le déficit de fonctionnement de 1 323,96 € (CA 2013) en déficit antérieur reporté (chapitre 002) de la section fonctionnement du budget 2014.

Pour le budget annexe Chaufferie, il est proposé d'inscrire l'excédent d'investissement de 113 952,10€ en excédent antérieur reporté (chapitre 001) de la section investissement du budget 2014.

Pour le budget annexe Eau&Assainissement, il est proposé d'inscrire l'excédent de fonctionnement de 22 780,00 € (CA 2013) en excédent antérieur reporté (chapitre 002) de la section fonctionnement du budget 2014.

Pour le budget annexe Eau&Assainissement, il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement de 51 007,73 € pour couvrir les 23 618,91 € de déficit antérieur reporté (chapitre 001) de la section investissement du budget 2014, et d'inscrire le solde, 27 388,82 €, en excédent antérieur reporté (chapitre 001) de la section investissement du budget 2014.

Pour le budget Commune, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 71 269,70 € (CA 2013) + l'excédent antérieur reporté, d'un montant de 70 545,33 €, de la section de fonctionnement du budget 2013, au compte 1068 de la section investissement du budget 2014.

Pour le budget Commune, il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement de 17 297,77 € (CA 2013), pour couvrir partiellement le déficit antérieur reporté, d'un montant de 221 960,16 € de la section investissement du budget 2013, et d'inscrire le solde, 204 662,39 €, en déficit antérieur reporté de la section investissement du budget 2014.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats.

2. Vote du budget primitif 2014 commune, eau/assainissement et chaufferie

Les opérations inscrites concernent uniquement les projets en cours.

Le budget de la commune de RENCUREL, présenté en équilibre s'élève :

En fonctionnement à 404 195,00 €

En investissement à 523 364,39 €

Le budget eau et assainissement s'équilibre selon les montants suivants :

En fonctionnement 157 460,00 €

En investissement 513 360,00 €

Le budget Chaufferie s'équilibre selon les montants suivants :

En fonctionnement 51 825,86 €

En investissement 444 400,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces budgets primitifs 2014 de la Commune, du service Eau&Assainissement et de la Chaufferie.

3. Taux d'imposition 2014

Après débat, le Conseil Municipal propose à l'unanimité une augmentation de 1% pour les taux des 3 taxes suivantes : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Le Conseil Municipal décide les taux ci-dessous :

Taxes	Taux 2013	Taux votés 2014
Taxe d'habitation	11,11%	11,22%
Taxe foncière (bâti)	14,72%	14,87%
Taxe foncière (non bâti)	41,94%	42,36%
CFE	21,82%	-

4. Indemnité au comptable

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté du 16 décembre 1983, pris en application de l'article 97 de la loi du 02 mars 1982, détermine les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux pour leurs prestations de conseil.

L'article 3 de cet arrêté précise qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à monsieur Chambon Max

5. Indemnité au Maire et aux adjoints

Monsieur le Maire expose que le taux d'indemnité de fonction du maire et des adjoints doit être voté.

Il rappelle que dans les communes de - de 500 habitants l'indemnité maximale correspond :

- Pour le maire à 17% de l'indice 1015 : 3801.47€ (646.25 € brut)
- Pour les adjoints à 6.6% de l'indice 1015 : 3801.47€ (250.90 € brut)

Il rappelle également les taux votés lors du mandat précédent :

Maire : 14.4 % soit 547.41 € brut

Adjoint : 5.6 % soit 212.88 € brut

Monsieur le Maire propose de conserver le même taux d'indemnité et de conserver le montant de l'indemnité du 3^{ème} adjoint pour des frais de déplacement pour les élus non indemnisés.

Accord à l'unanimité

6. Contrat de remplacement, besoin saisonnier et occasionnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de congé maternité, de maladie ou autre, le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour assurer le remplacement momentané de l'agent absent.

Monsieur le Maire propose que pour la durée de son mandat le conseil municipal l'autorise à recruter sous forme de contrat de remplacement, de contrat saisonnier ou de contrat de besoin occasionnel sur l'indice de base majoré 316.

Accord à l'unanimité

7. Élections des délégués

- PNRV (Parc Naturel Régional du Vercors)

1 titulaire : Hélène LUCZYSZYN

1 suppléant : Pierre JEANSELME

- SEDI (Syndicat des Énergies du Département de l'Isère)

1 titulaire : Christian STANZER

1 suppléant : Michel FOURRIER

- Conseil d'école

Le Maire ou Cécile BRAIDA

1 titulaire : Michel EYMARD

1 Suppléant : Marylène SERRAT

- Commission appel d'offres

3 titulaires : le maire et les 2 adjoints

3 Suppléants : Patrick PILARSKI, Pierre POLESELLO, Fabrice RENCUREL

- CCAS

Elus : Cécile BRAIDA, Fabrice RENCUREL, Michel EYMARD

Extérieur : Geneviève RAVIX, Madeleine GLENAT, Viviane FOURRIER

Divers

La prochaine réunion du conseil est fixée au 14 mai 18h

25 avril matin : visite service technique

La séance est levée à 22H30